

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

**Le nettoyage est coûteux !
Les dépôts découragent les trieurs !
Bilan : des coûts répercutés sur tous les foyers.**



Rappel : le dépôt au pied des conteneurs de tri sélectif ou devant les déchèteries est considéré comme un délit compromettant la salubrité publique.

Extraits du code pénal : le dépôt d'ordures ou d'objets, sans autorisation, dans un lieu public ou privé est passible d'une contravention de deuxième classe (art. R 632-1 du code pénal) ou le dépôt d'ordures ou d'objets, transportés à l'aide d'un véhicule, dans un lieu public ou privé, sans autorisation est passible d'une contravention de cinquième classe (art. R 635-8 du code pénal).

Montant des contraventions (Article 131-13 du code pénal) :

« Constituent des contraventions les infractions que la loi punit d'une amende n'excédant pas 3 000 euros. Le montant de l'amende est le suivant :

- 150 euros au plus pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;
- 1 500 euros au plus pour les contraventions de la 5^{ème} classe, montant qui peut être porté à 3 000 euros en cas de récidive lorsque le règlement le prévoit, hors les cas où la loi prévoit que la récidive de la contravention constitue un délit. »

Récits de dépôts sauvages ayant donné lieu à un dépôt de plainte et à une contravention :

- **Déchèterie d'Auvillers - octobre 2006 :** 2 à 3 mètres cubes de déchets déchargés devant le portail - dépôt de plainte en gendarmerie adressée au procureur de la république à Dijon - un couple avoue les faits, justifiant leur geste par le fait que la déchèterie était fermée.
- **Déchèterie d'Auvillers - août 2008 :** un témoin relève les numéros de la plaque d'immatriculation d'un véhicule dont les occupants sont en train de décharger 3 à 4 mètres cubes de déchets devant le portail - dépôt de plainte en gendarmerie adressée au procureur de la république à Dijon.
- **Déchèterie de St Usage - décembre 2009 :** divers cartons d'emballages, 5 sacs plastiques d'ordures ménagères et des panneaux de bois provenant d'un meuble abandonnés devant le portail - dépôt de plainte en gendarmerie adressée au procureur de la république à Dijon.
- **Déchèterie de Seurre - mars 2010 :** 4 sacs de 50 litres d'ordures ménagères déposées devant la grille - la gendarmerie a identifié les coupables - dépôt de plainte en gendarmerie adressée au procureur de la république à Dijon.



RENAULT

Garage PINASSAUD

MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE

Réparation et entretien toutes marques

VEHICULES NEUFS & OCCASIONS

03.80.29.00.35 - 6 rue de l'Echelotte, 21170 Saint Usage - garage.pinassaud21@orange.fr

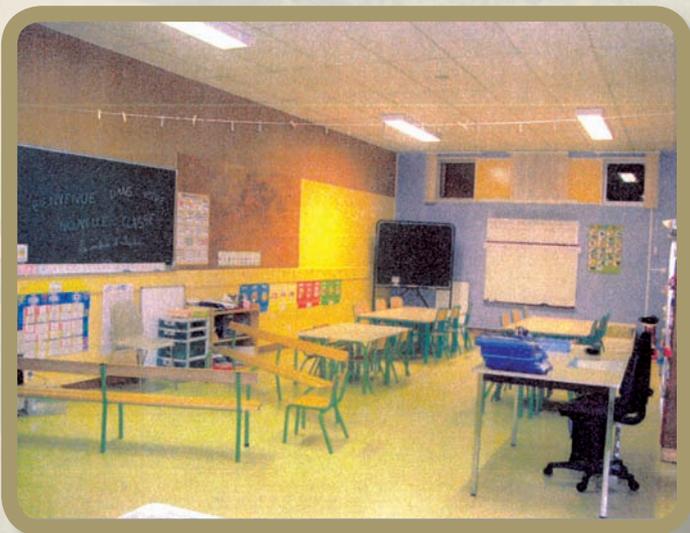




Enfin l'ouverture de la 3^{ème} classe de l'école maternelle

La bonne nouvelle est arrivée deux jours après la rentrée !

L'école maternelle compte maintenant une classe de toute petite section et petite section avec Céline Exertier, une classe de moyenne section avec Patricia Leblanc et une classe de grande section avec Tatiana Kosorog. Elles sont toujours aidées des ATSEM Stéphanie Flageolet et Laure Janowiez. Emilie Morange (EVS), Clarisse Hochard (AVS).



Rapidement, le déménagement s'est effectué avec l'aide d'un employé municipal, de plusieurs parents et des équipes éducatives des écoles. La classe de grande section se trouve maintenant à la place de la 5^{ème} classe de l'école élémentaire. De ce fait une classe (CP) et le bureau de la directrice de l'élémentaire se situent dans l'ancienne mairie. Mercredi 7 septembre au soir, tout était en place dans les classes pour accueillir nos chers bambins.

Au vu de cette ouverture, il a été envisagé l'achat de matériels divers pour améliorer le confort et les rangements dans les nouvelles classes. Monsieur le Maire et son conseil municipal, l'ensemble du personnel des écoles et les parents des élèves sont soulagés de cette création de classe et ravis de la nouvelle organisation... Et les enfants ont eu droit à une deuxième rentrée !

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La Municipalité avait mis en place un concours des maisons fleuries en début d'année.

Le jury s'est réuni à deux reprises les 22 juin et 6 septembre 2011 pour faire le tour et noter le fleurissement.

Quinze personnes ont concouru et seront récompensées au vu du classement début novembre.



Information ligue contre le cancer



LIGUE CONTRE LE CANCER
Comité de Côte d'Or

38 bis rue de Tivoli
21000 DIJON

Tel : 03 80 50 80 00
cd21@ligue-cancer.net

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Responsable Presse,

Le Comité de Côte d'Or de la Ligue nationale contre le cancer se propose de mettre régulièrement à votre disposition de brefs communiqués d'information sur des sujets variés concernant le cancer, la promotion du dépistage des cancers et sur les aides et les soutiens que notre Comité peut éventuellement apporter aux malades et à toutes personnes de la population de Côte d'Or.

Ces communiqués sont également téléchargeables sur le site www.ligue-cancer21.net (Rubrique Cancer Infos/Médias)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr Henri Bastien
Président du Comité

Responsable de la Communication

Monsieur Alain JANNIAUD

Tel : 03 80 50 80 00

Aj.marval@yahoo.fr

Texte disponible et téléchargeable sur le site du Comité :

www.ligue-cancer21.net (Rubrique cancer Infos/Médias)



Ligue contre le Cancer
Comité de Côte d'Or
Informations - Année 2011

COMMUNIQUE - Septembre 2011

Octobre rose : mois de promotion du dépistage du cancer du sein

Avec 52.500 nouveaux cas chaque année et 11.500 décès annuels, le cancer du sein est en fréquence et en mortalité le premier cancer de la femme : Il représente 34 % des nouveaux cas de cancer féminin. Ce cancer est suivi en fréquence et en mortalité respectivement par les cancers du colon et du poumon.

Si on constate une augmentation régulière et constante de ce cancer ces 25 dernières années, par contre, sa mortalité diminue régulièrement depuis 15 ans du fait d'un diagnostic plus précoce, d'un dépistage qui se généralise et des progrès thérapeutiques.

75 % de ces cancers sont observés après 50 ans, ce qui justifie, le choix d'un dépistage généralisé par mammographie mis en œuvre dans tous les départements depuis 2004.

La mammographie, examen radiologique des seins, est l'examen de référence pour ce dépistage.

Elle est proposée gratuitement aux femmes âgées de 50 à 74 ans et doit être répétée tous les deux ans.

C'est l'examen indispensable pour repérer les lésions débutantes du sein. On constate en effet, qu'elle fait découvrir un plus grand nombre de petits cancers inférieurs à 10 mm, de type non invasif et sans atteinte ganglionnaire. Il s'agit donc de cancers de bon pronostic, bénéficiant d'un traitement moins agressif et d'une guérison pratiquement assurée.

Dans le cadre de ce dépistage généralisé, cette mammographie est systématiquement contrôlée par deux radiologues entraînés, dont le double examen permet de retrouver encore 6,2 % de cancers sur des clichés radiologiques considérés comme normaux en première lecture. Cette double lecture assure donc à cet examen une qualité indiscutable qui doit le faire proposer à toutes les femmes entrant dans les critères du dépistage.

Durant le mois d'octobre, diverses actions médiatiques, des causeries et conférences seront organisées à Dijon et dans d'autres villes du département de Côte d'Or autour de cette communication sur le dépistage du cancer du sein.

Dr Bastien
Président du Comité de Côte d'Or
de la Ligue contre le cancer

Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn)

L'obligation d'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers situés dans une zone couverte par un Plan de Prévention de Risques (PPR) naturels et technologiques, prescrit ou approuvé, ou dans une zone réglementaire pour la prise en compte de la sismicité, s'applique depuis le 1er juin 2006.

Depuis le 1er mai 2011, le nouveau zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (défini par le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010) est entré en vigueur et classe la commune de SAINT-USAGE en zone 2 (risque faible / PPRn prescrit le 26 novembre 2001 : inondations de la Saône) pour laquelle l'obligation d'information des acquéreurs et locataires s'applique.

Ainsi, pour toutes transactions immobilières un état des risques naturels et technologiques doit être réalisé (arrêté préfectoral n°169 du 22 avril 2011).

Cette obligation doit être réalisée uniquement par les vendeurs ou les bailleurs, conformément aux articles L125-5 et R-125-26 du code de l'environnement. Cet état doit être établi moins de six mois avant la date de conclusion du contrat de location écrit, de la promesse de vente ou de l'acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier auquel il devra être annexé.

Ces documents ne sont en aucun cas établis par les services de l'Etat (Mairies, Préfectures, ...)

Plus d'informations, sur les sites internet :

- du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement www.prim.net – rubrique : « ma commune face aux risques »
- de la Préfecture, www.bourgogne.pref.gouv.fr/ial



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pensez à vous inscrire cette année (du 1er janvier au 31 décembre 2011 inclus)
pour pouvoir voter à SAINT-USAGE
pour les ELECTIONS PRESIDENTIELLES et LEGISLATIVES en 2012.

PRESIDENTIELLES

- 1^{er} Tour : dimanche 22 avril 2012
- 2^{ème} Tour : dimanche 06 mai 2012

LEGISLATIVES

- 1^{er} Tour : dimanche 10 juin 2012
- 2^{ème} Tour : dimanche 17 juin 2012

Les inscriptions ont lieu toute l'année sachant que les personnes qui demanderont leur inscription sur les listes électorales durant l'année ne figureront sur celle-ci qu'à compter du 1er mars de l'année suivante.

Conditions à remplir

- être majeur
- avoir la nationalité française
- être domicilié sur la commune
- jouir de vos droits civils et politiques

Documents à produire

- pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- En cas d'acquisition ou de naturalisation : certificat de nationalité ou décret naturalisation

Pour les ressortissants de l'Union Européenne, vous pouvez voter en France pour les élections européennes et municipales.

Conditions à remplir

- être majeur
- Ressortissant union européenne
- Avoir son domicile réel en France
- Ne pas être privé du droit de vote dans le pays d'origine

Documents à produire

- pièce d'identité
- Justificatif domicile
- Déclaration écrite mentionnant votre nationalité, votre adresse et certifiant que vous n'êtes pas déchu du droit de vote dans votre pays



TAXI CHATAGNIER
TOUS TRANSPORTS

A B C

PORT. 06.16.26.55.85 TÉL. 03.80.39.26.71
14, RUE MARCEL BEGIN - 21170 ST USAGE

Auto PRIMO

Vente de pièces et accessoires
Entretien et réparation automobile

EQUIP AUTO 21
ZAE l'echelotte / St USAGE

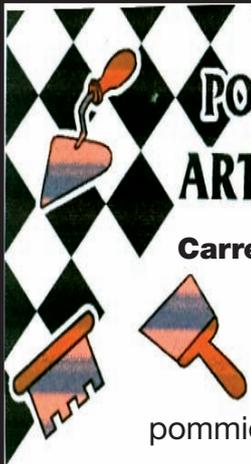
ENTREPRISE

POMMIER Christophe
ARTISAN CARRELEUR

Carrelage, faïences, dalles...

Tél. 03 80 29 09 47
06 81 05 28 97
pommierchristophe5142@neuf.fr

27 rue du couvent - 21170 Saint-Usage



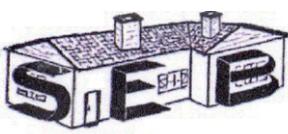

HORAIRES D'OUVERTURE
LUNDI - MARDI - MERCREDI
8h45 - 12h15 / 14h30 - 19h30
JEUDI - VENDREDI - SAMEDI
8h45 - 19h30 NON STOP
OUVERT LE DIMANCHE MATIN

Route de Dijon
21170 SAINT-USAGE
Tél. 03 80 39 28 88
Fax 03 80 39 29 04

NUMÉROS DIRECTS
Boulangerie...03 80 39 07 08
Crèmerie...03 80 39 07 09
Boucherie...03 80 39 07 39
Poissonnerie...03 80 39 07 41
Charcuterie...03 80 39 07 40

INTERMARCHÉ

**SARL D'EXPLOITATION
BOS Frères**



**MAÇONNERIE
COUVERTURE
CARRELAGE**

21170 SAINT-USAGE
Tél. et fax 03 80 39 21 90

Sarl R.P.P.I / P.I.E.R



**Ravalement de façades
Enduits projetés
Isolation extérieure
Peinture-Imperméabilisation**

29, avenue de la Gare - 21170 SAINT-USAGE
Tél : 03.80.39.28.45 - Fax: 03.80.29.05.44
e-mail : rppi @ wanadoo.fr

Salon mixte

LD COIFF'

5 route de Dijon
21170 St Usage Tél : 03 80 73 35 46

HORAIRES
Lundi / Mardi / Jeudi
9h / 12h et 14h / 18h
Vendredi
9h / 18h - non stop
Samedi
8h / 15h - non stop
Fermeture le mercredi

Envie de changer de look ?
Envie de détente et de convivialité ?
Delphine est à votre service et à votre écoute !



**Lotisseur achète
TERRAINS**

**Paiement comptant
chez votre notaire**

Contact **03 80 68 28 29**
28 Bd Clémenceau - 21000 DIJON

Villéo
Action Logement